



Courrier arrivé SUCT	
Le	18 SEP. 2015
ADS	
GVD	<input checked="" type="checkbox"/>
AST	
Secrétaire	
Nathalie	
Pour suite à donner	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>

Le Directeur,
 Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Directeur Départemental
 des Territoires et de la Mer
 62 Boulevard de Belfort
 CS 900 7
 59042 LILLE Cedex

Service Prévision du Groupement 5/FD/CD n° 15040
 Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR
 ☎ : 03.27.08.61.19
 📠 : 03.27.08.61.29

Lille, le 16 SEP. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE - CATTENIERES - Plan Local d'Urbanisme
PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 12 points d'eau incendie (PEI) publics et 1 point d'eau incendie (PEI) privé répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public	12 PI	
PEI privé	1 PI	

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : Aucune observation.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté	
1	PI	24 rue Salengro	51	m ³ /h
2	PI	1 rue Paul Vaillant	56	m ³ /h
3	PI	30 rue Paul Vaillant	47	m ³ /h
4	PI	69 rue Paul Vaillant	51	m ³ /h
5	PI	101 rue Paul Vaillant	43	m ³ /h
9	PI	7 rue Jules Guesde	21	m ³ /h
10	PI	10 rue Salengro	55	m ³ /h
11	PI	16 rue Jean Jaurès	45	m ³ /h
12	PI Privé	rue Paul Vaillant	19	m ³ /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

1 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) est implanté dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
Salle des fêtes	7 Rue Salengro	L	4ème	250

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
ROLAND EMBALLAGES	101 rue Paul Vaillant Couturier

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS CAUDRY, implanté rue du bois Dupont 59542 CAUDRY.

9/ Existence d'aléa répétitif :

Catastrophe naturelle	Date début	Date fin	Secteurs impactés
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,

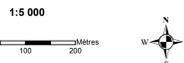


Colonel **Gilles GRÉGOIRE**

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- CIS CAUDRY

ETUDE PLU CATTENIÈRES



SDIS de Nord - 23 Mars 2015

États	Industries	Stockage	Stockage extérieur	Services	Activités mélangées	Habitations
Secteur primaire						
Edifices bâtis						
Hors						
Habitations						
Points d'eau						
Bouches						
Prises accessoires						
Poteaux de 100						
Poteaux de 150						

DECI : débits sous 1 bar

00	Débit de 0 à 29 m ³ par heure	DECI insuffisante
100	Débit de 30 à 59 m ³ par heure	DECI inexistante
150	Débit de 60 à 119 m ³ par heure	
180	Débit de 120 et 179 m ³ par heure	
200	Débit supérieur ou égal à 180 m ³ par heure	
100	Débit inconnu	

Au centre des symboles : diamètres de canalisation

Réserves, citernes, points, zones, puits, puisards d'aspiration

